

Table des matières

	Page no.
Corps du rapport	1-6
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II: Ordre du jour de la réunion	

Introduction

1. La deuxième réunion sur les instruments juridiques et de gestion pour la protection du littoral de la Méditerranée s'est tenue à Palma de Majorque (Espagne), du 6 au 8 juin 2002, à l'École hôtelière de l'Université des îles Baléares, à l'aimable invitation du gouvernement régional des îles Baléares.

Participants

2. Les Parties contractantes ci-après à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles étaient représentées à la réunion: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine; Chypre, Croatie, Espagne, Israël, Liban, Maroc, République arabe syrienne, Slovaquie, Tunisie et Turquie.
3. The MED POL, le Centre d'activités régionales pour le Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE) et le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) étaient également représentés.
4. Les instances suivantes étaient représentées par des observateurs: Autorité palestinienne, Gouvernements régionaux de Catalogne, de Murcie et d'Andalousie.
5. La liste des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. Humberto Da Cruz, Administrateur de programme à l'Unité MED, représentait l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée et il a fait office de secrétaire de la réunion. Il a ouvert la séance en remerciant le Gouvernement régional des Baléares pour son hospitalité et a souhaité la bienvenue aux participants.
7. Mme Margalida Roselló, Ministre de l'environnement du Gouvernement régional des Baléares, a, au nom de celui-ci, souhaité à son tour la bienvenue aux participants et formulé le vœu que la réunion serait fructueuse pour la conservation de notre patrimoine commun - le littoral de la Méditerranée.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

8. La réunion a décidé que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

9. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur et après des consultations informelles, la réunion a élu à l'unanimité son Bureau avec la composition suivante:

Présidente: Mme Myroula Hadjichristoforou (Chypre)
Rapporteur: M. Mohamed Benzahra (Maroc)

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

10. La réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.209/1. L'ordre du jour est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Introduction générale

11. Le Président a pris la parole pour inviter M. Da Cruz à faire une présentation à titre d'introduction générale à la réunion.
12. M. Da Cruz a présenté la situation socio-environnementale de la Méditerranée ainsi que les instruments juridiques et de gestion existant dans le cadre du PAM pour sa protection.
13. Mme María Jesús Romero, consultante juridique, a été invitée par le Président à présenter sa communication sur "Les progrès de la législation relative au littoral dans les pays méditerranéens et dans les plans de gestion intégrée des zones côtières du PAM".
14. La représentante de Chypre a insisté sur la nécessité d'intégrer l'environnement et les secteurs de développement aux fins de préservation du littoral. Elle a évoqué le cas de son pays où, dans le passé, les activités d'aquaculture avaient souvent été situées à proximité de sites touristiques, alors qu'elles étaient désormais soumises à des restrictions et écartées des zones touristiques.

Point 6 de l'ordre du jour: Cadre juridique

15. M. Michel Prieur, expert de l'Université de Limoges, a fait une présentation des bases juridiques internationales de la gestion intégrée du littoral.
16. La représentante de Chypre a cité le PAM et la Convention de Barcelone comme des exemples de coopération entre les pays, avec une approche intégrée de la conservation des milieux marins et côtiers.
17. Mme María Jesús Rodríguez de Sancho, représentante du Ministère espagnol de l'environnement, a fait un exposé sur la gestion intégrée du littoral dans son pays.
18. Mme Souhir Karaoui et Mme Kaouthar Tliche Aloui, représentantes du Ministère tunisien de l'environnement et de l'Aménagement du territoire, ont exposé la nouvelle législation tunisienne en matière de protection du milieu marin et côtier.
19. Les représentants de la Turquie et d'Israël ont fait part de la situation prévalant dans leurs pays respectifs.

Point 7 de l'ordre du jour: Gestion intégrée du littoral

20. M. Marko Prem, Directeur adjoint du CAR/PAP a fait une communication sur le thème "Planification et gestion intégrée du littoral".
21. M. Taoufik Gargouri, de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement de Tunisie, a présenté le Programme d'aménagement côtier de la ville de Sfax exécuté dans son pays.
22. Mme Francisca Baraza, représentante du Gouvernement régional de Murcie, a présenté une proposition de plan de gestion intégrée de la zone de la Mar Menor (Murcie, Espagne).
23. La représentante de Chypre a souligné l'importance, pour une protection efficace, des zones tampons jouxtant les aires protégées. Elle a aussi fait observer que la conservation de la nature soulevait habituellement des difficultés dans les zones touristiques

24. M. Jordi Romeva, représentant du Gouvernement régional de Catalogne, a estimé qu'il importait d'aboutir en commun à une définition claire du concept de littoral, qui prêtait à des approches juridiques différentes selon les pays. Il a ajouté que, en fonction du contexte, le concept de littoral pouvait se rapporter à la partie marine ou terrestre de celui-ci.
25. Au sujet de sa proposition, Mme Baraza a été invitée à préciser qui en serait le principal responsable, compte tenu du nombre considérable de parties prenantes..
26. Mme Baraza s'est demandé s'il était réellement possible d'entreprendre une gestion intégrée du littoral espagnol. Selon elle, on ne pouvait, pour l'heure, prendre qu'un nombre restreint de mesures en raison de la complexité de la question et des divers intérêts en jeu. Elle a ajouté que la participation et le consensus étaient essentiels pour le développement d'un projet comme celui qu'elle venait d'exposer.
27. Il a été demandé à M. Gargouri de préciser dans quelle mesure les médias étaient associés au projet qu'il avait présenté à la réunion.
28. M. Gargouri a indiqué que plusieurs consultants et ONG avaient été associés et que des réunions ouvertes au public avaient été organisées pour favoriser la participation de celui-ci. Des informations sur le projet avaient été diffusées à la radio.
29. M. José Manuel Gómez, représentant du Gouvernement régional des Baléares, a estimé que la première condition indispensable à l'intégration était la coopération entre différents niveaux de l'administration. Il s'est référé à l'exposé de la représentante du Ministère espagnol de l'environnement, et, en particulier aux activités de réhabilitation du littoral, dont il a jugé qu'elles appartenaient au passé. Il pensait que, pour l'heure, le Ministère ne représentait pas les autres niveaux de l'administration et qu'il s'était livré à du "terrorisme environnemental" avec les dragages de fonds marins qui avaient été réalisés à la suite d'une violente tempête qui avait dévasté les îles Baléares. Il a indiqué que ces dragages avaient détruit la flore et la faune du fond de la mer le long du littoral. Il regrettait l'absence, durant cette séance, de la représentante du Ministère, et par conséquent l'absence d'un dialogue sur cette question.
30. M. Prieur est revenu sur la définition plus précise du concept de littoral. Il a estimé que, s'agissant des aspects juridiques, ce n'était pas une question facile, et qu'il était nécessaire de choisir entre une délimitation strictement juridique ou plus large. Il a fait observer que le problème que posait le lancement de programmes de gestion expérimentaux consistait à définir des unités de planification et de gestion intégrée. Selon lui, l'environnement devait être intégré dans les secteurs socio-économiques conformément au principe 4 de Rio et à l'article 6 du Traité d'Amsterdam.

Point 8 de l'ordre du jour: Aires protégées marines et côtières

31. M. Alfonso Polvorinos, de l'ONG "Amigos del Mediterráneo", a fait une communication sur les ASPIM en tant que nouvel instrument de protection du littoral en Méditerranée.
32. La représentante de Chypre a mis en exergue les difficultés que soulevait en Méditerranée orientale l'instauration de nouvelles aires protégées, et cela essentiellement en raison des intérêts économiques en jeu..
33. M. Eduardo Galante, expert de l'Université d'Alicante et président du Comité espagnol de l' UICN, a présenté une introduction à la biodiversité en Méditerranée.

34. M. Andrés Alcántara, de l'UICN, a fait une communication sur les aires protégées naturelles dans le cadre de la conservation et de la gestion intégrée du littoral.
35. À propos de l'intervention de M. Alcántara, la représentante de Chypre a insisté sur la nécessité de prévoir, au stade de la planification, la mise en place d'un réseau de connexions, en vue d'éviter l'isolement des aires protégées.
36. M.. Alcántara a souscrit à cet avis et a saisi l'occasion pour souligner l'importance qu'il y avait à faire valoir avec force l'expérience méditerranéenne au niveau mondial..
37. La représentante de Chypre s'est déclarée d'accord sur ce point et elle fait état de l'intérêt d'un échange des données d'expérience en citant, à cet égard, des projets appuyés par le PAM à Chypre, en Libye et au Maroc..
38. M. Enrique Laraña, experts de l'Universidad Complutense de Madrid, a souhaité que soit bien spécifiée la relation entre économie, société et aires protégées.
39. M. Alcántara a noté que les processus de protection étaient plus simples dans les pays riches que dans les pays du sud de la Méditerranée. Selon lui, la question de l'emploi hommes - femmes était aussi d'une grande importance, et il a indiqué que dans différents projets menés dans des aires protégées administrées par des femmes, des profits économiques avaient été obtenus, notamment avec la production de miel et l'écotourisme. Il était également essentiel qu'il y ait une cogestion avec la population locale.
40. M. Fernando Molina, représentant du Gouvernement régional d'Andalousie, a fait un exposé sur "Les aires protégées naturelles comme instruments de protection et d'utilisation durable des côtes de Méditerranée".
41. Enfin, M. Romeva a conclu ce point de l'ordre du jour par une communication sur la question des "Aires protégées du littoral catalan et leur modèle de gestion".

Point 9 de l'ordre du jour: Instruments du PAM en appui à la protection du littoral méditerranéen

42. Mme Elisabeth Coudert, Plan Bleu (CAR/PB), a présenté les outils diagnostiques et les indicateurs pour l'évaluation du littoral méditerranéen dans le programme du Centre
43. Mr. Giovanni Cannizzaro, Directeur du CAR/TDE, a fait un exposé sur la télédétection comme instrument d'appui à la protection des côtes méditerranéennes.
44. M. Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a présenté la contribution de ce programme à "la réduction de la pollution d'origine tellurique comme élément déterminant pour la protection et l'utilisation durable du littoral méditerranéen".
45. M.. Victor Macià, Directeur du RAC/PP, a fait un exposé sur la production plus propre et la réduction de la pollution des côtes méditerranéennes en s'attaquant à ses principales causes.
46. Plusieurs participants ont fait valoir que la production plus propre était une approche importante, notamment pour les petites entreprises industrielles, et que les projets pilotes offraient un grand intérêt pour inciter chaque pays à l'adopter.

47. M. Macià a tenu à préciser qu'il n'avait cité que deux exemples dans son exposé, mais qu'en fait des projets similaires avaient aussi été couronnés de succès dans d'autres pays, comme la Turquie ou la Tunisie.
48. Pour la représentante de Chypre, les entreprises industrielles d'un certain âge pouvaient s'avérer les plus problématiques. Les entreprises nouvelles étaient tenues de respecter les réglementations sur la pollution, alors que les entreprises anciennes, comme les sociétés vinicoles, nécessitaient souvent un concours financier pour leur conversion.
49. M. Macià a fait observer qu'une série de recommandations avaient déjà été élaborées pour être adressées aux entreprises anciennes.
50. M. Enrique Laraña a fait une communication sur le thème "Prise de conscience des risques, conflits environnementaux et participation sociale".

Point 10 de l'ordre du jour: Visite à l'aire protégée d'Albufera de Alcludia et analyse de son modèle de gestion

51. Une visite à Albufera de Alcludia a été organisée le 8 juin sous la conduite du Directeur de l'aire protégée. La visite a comporté une explication détaillée et une discussion sur la gestion de l'aire.

Point 11 de l'ordre du jour: Questions diverses

52. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

53. Le Secrétariat a informé les participants que le rapport de la réunion leur serait transmis, pour observations, dans le courant du mois de juillet 2002. Ils ont été invités à formuler ces observations avant le 15 septembre 2002.

Conclusions de la réunion à adresser au Bureau des Parties contractantes et aux Points focaux nationaux

1. Il serait souhaitable d'adopter un protocole de la Convention de Barcelone relatif à la gestion intégrée du littoral.
2. Les ASPIM sont saluées comme un instrument utile pour protéger les aires naturelles d'une importance particulière, mais il est nécessaire de veiller à leur meilleure répartition dans l'ensemble de la Méditerranée ainsi qu'à leur bonne intégration avec les zones environnantes.
3. Il serait souhaitable d'adopter des règles communes pour la gestion des zones marines et côtières en Méditerranée et d'améliorer la coopération et la formation d'experts.
4. Il importe d'améliorer la coopération entre différents pays et projets en vue de faire partager les résultats très concluants obtenus dans certaines régions.
5. Il est nécessaire d'améliorer le recours aux instruments financiers et fiscaux pour la protection du littoral.
6. Il est essentiel d'étendre le processus de la GIZC en Méditerranée grâce à l'intégration et à la participation de tous les secteurs concernés.
7. La législation nationale et régionale devrait être améliorée pour remédier aux lacunes et aux déficiences constatées en matière de gestion du littoral.

8. Pour la surveillance et la protection des zones côtières, la télédétection par satellite, intégrée à des données in situ et à des modèles dans le Système d'information géographique, peut s'avérer un outil très utile pour obtenir des données et informations de surveillance et prévisionnelles qui soient actualisées, fréquentes, homogènes et précises.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

54. M. Da Cruz a remercié le Gouvernement des Baléares pour son excellente organisation de la réunion, son esprit de coopération et sa généreuse hospitalité.
55. M. Da Cruz a informé les participants que le Directeur de la biodiversité des Baléares s'était excusé auprès d'eux de n'avoir pu, par suite d'obligations imprévues, se joindre à eux lors de l'excursion à l'aire protégée. Il avait souhaité aux participants une bonne fin de séjour et une heureuse conclusion de leurs travaux.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS LISTE DES PARTICIPANTS

**ALBANIA
ALBANIE**

Ms Alma Bako

Director of Environmental Impact Assessment
Directorate
Ministry of Environment
Rruga e Durrësit 27
Tirana
Albania

Tel: 355-42-24572
Fax: 355-42-70627
E-mail: albnea@albnet.net

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE**

Ms Selma Cengic

Researcher
Hydro-Engineering Institute
Stjepana Tomica 1
Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387-33-207 949
Fax: 387-33-207 949
E-mail: scengic@utic.net.ba

**CROATIA
CROATIE**

Mr Sinisa Salajster

Counsellor in Legal Departments
Division for Inspection
Ministry for Environmental Protection and Physical
Planning
Gajeva 30
10 000 Zagreb
Croatia

Tel: 385-1-4591 960
Fax: 385-1-4591 949
E-mail: sinisa.salajster@mzopu.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Ms Myroula Hadjichristoforou
Fisheries Officer A'
Environment Service
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Loukis Akrita Avenue
1411 Nicosia
Cyprus

Tel: 357-22-303851
Fax: 357-22-774945
E-mail: andrecws@logos.cy.net

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Ruth Rotenberg
Legal Advisor
Head of Legal Department
International Relations Division
Ministry of the Environment
5 Kanfei Nesharim
P.O. Box 34033
Jerusalem
Israel

Tel: 972-2-6553730-1-2
Fax: 972-2-6553744
E-mail: ruth@environment.gov.il

**LEBANON
LIBAN**

Ms Maya Abi Zeid Daou
Legal Expert
Ministry of Environment
PO Box 70-1091
Antelias
Lebanon

Tel: 961-4-522222
Fax: 961-4-525080
E-mail: maya@moe.gov.lb

**MOROCCO
MAROC**

M. Mohammed Benzahra
Chef de service des conventions
Departement de l'Environnement
Ministere de l'Amenagement du Territoire, de
l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement
36, Chari Al Abtal
Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212-37-681018
Fax: 212-37-680741
E-mail: dpp@minenv.gov.ma

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Ms Mateja Tavcar

Advisor to the Minister
Ministry of Environment and Spatial Planning
Dunajska 48
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-478 73 55

Fax: 386-1-478 74 22

E-mail: mateja.tavcar@gov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Ms Maria Jesus Rodriguez de Sancho

Coordinadora de la Unidad de Apoyo
Unidad de Proteccion de Medio Ambiente Marino
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: 34-91-597 66 52

Fax: 34-91-597 59 07

E-mail: mjrodriguez@m.dgc.mma.es

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Ms Reem Abed-Rabboh

Director
Water Resources Management Directorate
Ministry of State for Environmental Affairs
Tolyani Street
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-3336027

Fax: 963-11-3335645

E-mail: Env-Min@net.sy

**TUNISIA
TUNISIE**

Mme Kaouthar Tliche Aloui

Head of Division of International Conventions
Ministry of Environment and Land Use Planning
Centre Urbain Nord
Immeuble ICF
1080 Tunis
Tunisia

Tel: 216-71-704000

Fax: 216-71-704340

E-mail: kaouthat_tliche@yahoo.fr /

K_Aloui@excite.com

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Ebru Coskun
Biologist
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM
Ankara
Turkey

Tel: 90-312-285 3197
Fax: 90-312-285 3739
E-mail: ebrucos@yahoo.com

**PROGRAMMES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES OF
THE UN SYSTEM, CONVENTION SECRETARIATS
PROGRAMMES DES NATIONS UNIES, AGENCES SPECIALISEES DU
SYSTEME DES NATIONS UNIES, SECRETARIATS DES CONVENTIONS**

**UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR
THE MEDITERRANEAN
ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

Mr Humberto Da Cruz
Programme Officer
UNEP/MAP
48, Vass. Konstantinou
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-10-72 73 115
Fax: 30-10-72 53 196
E-mail: dacruz@unepmap.gr
Web : <http://www.unepmap.gr>

Mr Francesco-Saverio Civili
MED POL Coordinator
UNEP/MAP
48, Vass. Konstantinou
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-10-72 73 106
Fax: 30-10-72 53 196
E-mail: fscivili@unepmap.gr
Web : <http://www.unepmap.gr>

Mr Khaled Ben Salah
Fund/Administrative Officer
UNEP/MAP
48, Vass. Konstantinou
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-10-72 73 104
Fax: 30-10-72 53 196
E-mail: bensalah@unepmap.gr
Web : <http://www.unepmap.gr>

Ms Sira Jiménez-Caballero

Consultant
Marqués de Urquijo 15
28 008 Madrid
Spain

Tel: 34-654-804984
Fax: 34-91-548 1188
E-mail : sjcm @nexo.es

Ms Maria Jesús Romero Olid

Consultant
Calle Limón 20, 1 Ext. izq.
28015 Madrid
Spain

Tel: 34-670-72 44 34
Fax: 34-91-547 37 18
E-mail: maria_romero_olid@yahoo.es

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES AND PROGRAMMES OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLEU (CAR/PB)**

Mme Elisabeth Coudert
Chargée de Mission
Plan Bleu
15 rue Ludwig Van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: coudert@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr Marko Prem
Deputy Director
Priority Actions Programme
Regional Activity Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: 385-21-343499
Fax: 385-21-361677
E-mail: marko.prem@ppa.tel.hr
Web: <http://www.PAP-THECOASTCENTRE.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
(ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)**

Mr Giovanni Cannizzaro

Director
Environment Remote Sensing/Regional Activity
Centre (ERS/RAC)
Via G. Giusti, 2
90144 Palermo
Italy

Tel: 39-091-342368

Fax: 39-091-308512

E-mail: ctmrac@tin.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE
(CAR/PP)**

Mr Victor Macià

Director
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street
3rd floor
08018 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112

Fax: 34-93-2370286

E-mail: cleanpro@cema-sa.org

Ms Esther Monfà Obach

International Coordinator
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street
3rd floor
08018 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112

Fax: 34-93-2370286

E-mail: cleanpro@cema-sa.org

EXPERTS

EXPERTS

M. Michel Prieur

Directeur du CRIDEAU (CNRS-INRA)
Professeur
Université de Limoges
32 rue Turgot
87100 Limoges
France

Tel: 33-5 55 34 97 24

Fax: 33-5 55 34 97 23

E-mail: prieur@unilim.fr

Mr Andres Alcantara

Coordinador de Areas Protegidas
UICN
Parque Tecnologico de Andalucia
C/ Marie Curie 35
29590 Malaga
Spain

Tel: 34-952-619365

Fax: 34-952-619366

E-mail: andres.alcantara@iucn.org

Ms Francisca Baraza Martinez

Consejeria de Agricultura, Agua y Medio
Ambiente de la Region de Murcia
Direccion General del Medio Natural
C/ Catedratico Eugenio Ubeda, no 3, 3rd Planta
30008 Murcia
Spain

Tel: 34-968-228838

Fax: 34-968-228922

E-mail: francisca.baraza@carm.es

Mr Hermelindo Castro

Director General RENPA
Ave. Manuel Siurot 5
41013 Sevilla
Spain

Tel: 34-95-500 3503

Fax: 34-95-5003636

E-mail: dgrenpa@cma.junta-andalucia.es

Mr Eduardo Galante

Director
CIBIO
University of Alicante
S. Vicente Raspeig
03003 Alicante
Spain

Tel: 34-96-5903556

Fax: 34-96-5903815

E-mail: galante@ua.es

Mr Jose Manuel Gomez Gonzalez

Director General de Biodiversidad
Government of Balears
Avda. Gabriel Alomar Villalonga 33
07076 Palma de Mallorca
Spain

Tel: 34-971-176103
Fax: 34-971-176801
E-mail: jmgomez@dgmambie.caib.es

Mr Enrique Larana

Catedratico de Sociologia
Facultad de Ciencias Economicas y
Empresariales
Universidad Complutense de Madrid
Somosaguas
28024 Madrid
Spain

Tel: 34-91-3942441/2
Fax: 34-91-3942441
E-mail: elarana@cps.ucm.es

Mr Alfonso Polvorinos

Presidente
Amigos del Mediterráneo
c/Lope de Rueda 60
28009 Madrid
Spain

Tel: 34-91-5730860 / 34-619240728
Fax: 34-91-4091508
E-mail: apolvorinos@turismoruralyaventura.com

Ms Maria Jesus Rodriguez de Sancho

Coordinadora de la Unidad de Apoyo
Unidad de Proteccion de Medio Ambiente Marino
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: 34-91-597 66 52
Fax: 34-91-597 59 80
E-mail: mjrodriguez@m.dgc.mma.es

Mr Jordi Romeva

Deputy Director General
Direccion General de Patrimonio Naturali I del
Medio Fisico
Dr Roux 80
08017 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-567 42 00
Fax: 34-93-280 33 20
E-mail: ajromma1@correu.gencat.es

M. Taoufik Gargouri

Directeur Regional
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement (ANPE)
Immeuble Ibn Khaldoun - Esc "C"
Avenue du 7 novembre
3000 Sfax
Tunisia

Tel: 216-74-402597
Fax: 216-74-403590
E-mail: taoufik_gargouri@yahoo.fr

Mme Souhir Karaouli

Chef de Service à la Direction de la Législation et
des Affaires Juridiques
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
B.P. 52
2080 Tunis
Tunisia

Tel: 216-71-704000
Fax: 216-71-704340
E-mail: souhiry@yahoo.fr

**OBSERVERS
OBSERVATEURS**

**PALESTINE AUTHORITY
AUTHORITE PALESTINIENNE**

Mr Said Jalala

General Director
Palestinian Authority
Ministry of Environmental Affairs
Althawra Street
Gaza
Palestinian Authority

Tel: 009759425893 / 08-2847208
Fax: 08-2847198
E-mail: Said_Jalala@hotmail.com

**GOVERNMENT OF CATALUNYA
GOUVERNEMENT CATALAN**

Mr Josep Germain Otzet
Government of Catalunya
Roger de Lluvia 36
Terrassa 08223
Spain

E-mail: jgermain@natura.ictnet.es

**GOVERNMENT OF MURCIA
GOUVERNEMENT DE MURCIE**

Mr Antonio Lopez Hernandez
Consejeria de Agricultura, Agua y Medio
Ambiente de la Region de Murcia
Direccion General del Medio Natural
C/ Catedratico Eugenio Ubeda, no 3, 3rd Planta
30008 Murcia
Spain

Tel: 34-968-228837

Fax: 34-968-228922

E-mail: antonio.lopez@carm.es

Mr Marcelo Martinez Palao

Consejeria de Agricultura, Agua y Medio
Ambiente de la Region de Murcia
Direccion General del Medio Natural
C/ Catedratico Eugenio Ubeda, no 3, 3rd Planta
30008 Murcia
Spain

Tel: 34-968-228835

Fax: 34-968-228922

E-mail: marclo.martinez@carm.es

**FRIENDS OF THE EARTH
AMIS DE LA TERRE**

Ms Isabel Moreno
University Professor
Friends of the Earth
Biologia Marina
Universitat de les Illes Balears
07071 Palma
Spain

Tel: 34-971-17 31 54

E-mail: dbaimc0@clust.uib.es

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

5 JUIN

Arrivée des participants

6 JUIN

- 9 h 30 Ouverture de la réunion
- 10 h Introduction générale Humberto da Cruz
Administrateur de
programme au PAM/PNUE
- 10 h 30 Situation socio-environnementale de la mer
Méditerranée, instruments juridiques et de gestion
pour sa protection
- 10 h 30 Progrès accomplis dans la législation relative au
littoral dans les pays méditerranéens et dans les
programmes de gestion intégrée des zones
côtières du PAM Maria Jets Roméo
Consultant
- Cadre juridique**
- 10 h 45 Bases juridiques internationales de la gestion
intégrée du littoral Michel Prieur
Directeur du RIDEAU CNRS
INRA,
Université de Limoges
- 11 h 30 Pause café
- 11 h 45 La législation espagnole sur le littoral : Bilan et
perspectives Maria Jésus Rodrigue de
Cantho, Direction générale
du littoral
Ministère de l'environnement
(Espagne)
- 12.15 La nouvelle législation tunisienne pour la protection
du milieu marin et côtier Soir Karaoké
Ministère de l'environnement
et de l'aménagement du
territoire (Tunisie)
- 12 h 45 Présentations par les représentants des pays et
débat général
- 14 h Pause repas
- Gestion intégrée du littoral**
- 16 h 30 Planification et gestion intégrée du littoral Ica Trucmuche/ Marcos
prem. (CARABE)
Taoufik Gargouri (ANPE)
- 17 h 15 Programme d'aménagement côtier de la ville de
Sfax (Tunisie)
- 17 h 45 Proposition d'un Programme d'aménagement côtier
pour la zone de la Mar Menor (Murcie, Espagne) Francisca Baraza
Gouvernement de la région
de Murcie
- 18 h 15 Pause café
- 18 h 30 Présentations par les représentations des pays et
débat général
- 19 h 30 Fin des travaux de la journée

7 JUIN

Zones protégées marines et côtières

- | | | |
|---------|---|---|
| 9 h | Aires protégées naturelles dans le cadre de la conservation et de la gestion intégrée du littoral | Andres Alcantara, UICN |
| 9 h 45 | Les ASPIM: un nouvel instrument pour la protection du littoral | Alfonso Polvorinos |
| 10 h 15 | Aires protégées naturelles en tant qu'instruments de protection et d'utilisation durable des côtes méditerranéennes: le cas de l'Andalousie | Hermelindo Castro
Junta de Andalucia |
| 10 h 45 | Les aires protégées de la côte catalane et leur modèle de gestion | Jordi Romeva, Generalitat de Catalunya |
| 11 h 15 | Pause café | |
| 11 h 30 | Biodiversité en Méditerranée | Eduardo Galante
CIBIO |
| 12 h | Présentations par les délégués des pays et débat général | |
| | Instruments du MAP en appui à la protection du littoral méditerranéen | |
| 13 h | Plan Bleu. Outils diagnostiques et indicateurs pour l'évaluation du littoral méditerranéen | Elisabeth Coudert, Plan Bleu |
| 13 h 30 | La télédétection comme instrument d'appui à la protection du littoral méditerranéen | Giovanni Cannizzaro
(CAR/TDE) |
| 14 h | Pause repas | |
| 16 h 30 | La réduction de la pollution d'origine tellurique comme élément déterminant pour la protection et l'utilisation durable du littoral méditerranéen | F. Saverio Civili (MED POL) |
| 17 h | Production propre: la réduction de la pollution des côtes méditerranéennes en s'attaquant à ses principales causes | Victor Maciá (CAR/PAP) |
| 17 h 30 | Prise de conscience des risques, conflits environnementaux et participation sociale | Enrique Laraña
Université de Madrid |
| 18 h | Pause café | |
| 18 h 30 | Débat général et conclusions | |
| 20 h | Fins des travaux de la journée | |

8 JUIN

- | | | |
|------|---|---|
| 9 h | Visite à l'aire protégée d'Albufera de Alcludia et analyse de son modèle de gestion | José Manuel Gomez,
Gouvernement des Baléares |
| 17 h | Clôture du séminaire | |